

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

P.V. N° 124
Dossier N° 8

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le courrier de Madame Isabelle PERIGAULT, en date du 25 août 2022, adressé à Monsieur le Préfet pour l'informer de sa démission du Conseil d'administration du SDIS,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1424-24-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – procès-verbal n° 109-2 en date du 12 mars 2020 modifiant la composition du Conseil d'administration,

VU les délibérations du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – procès-verbaux n° 117-1 et 117-10 - en date du 16 juillet 2021 relatives au fonctionnement du Bureau du Conseil d'administration et des différentes instances du SDIS 77,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- Election du troisième Vice-président du Conseil d'administration du SDIS 77, au titre de représentant des communes et EPCI, A été déclaré élu Monsieur Alain AUZET, en remplacement de Madame Isabelle PERIGAULT.
- Désignation de Monsieur Alain AUZET en tant que titulaire au sein des diverses commissions du SDIS, en remplacement de Madame Isabelle PERIGAULT.
- Suite à la saisine de Monsieur le Préfet par Madame Isabelle PERIGAULT, élue comme Députée, elle demeure élue du Conseil d'administration du SDIS 77 en tant que représentante des EPCI, elle abandonne la vice-présidence et ses représentations dans les instances.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU